

Journal de Roubaix

Maison LAGACHE
Place du Théâtre
LILLE
Grand choix de
BRILLANTS
provenant des ventes de la
SALLE DROUOT, PARIS

Quarante-neuvième année — N° 1

Directeur-propriétaire : ALFRED REBOUX

VENREDI 1^{er} JANVIER 1904

TARIF D'ABONNEMENTS

Abonnement pour l'année (12 numéros) en avance
Paris et les départements... 5 francs
Les autres départements et l'étranger... 6 francs
Le numéro en détail... 10 centimes
Agence particulière à Paris, 26, rue Feytaud

BUREAUX ET RÉDACTION :
ROUBAIX : 71, Grande-Rue & TOURCOING : 5, rue Carnot
ÉDITION DU MATIN

ABONNEMENTS & ANNANCES

A Roubaix... 5 francs
A Tourcoing... 5 francs
A Valenciennes... 5 francs
A Lille... 5 francs
A Paris et à Bruxelles... 6 francs
En vente à Paris dans toutes les Bibliothèques des garces et dans les principales librairies.

WATERLOO

A peine en état de reprendre la parole, Guillaume II en a fait un usage plutôt désagréable pour les Anglais. Dans un toast porté devant les régiments de Hanovre, l'empereur s'est écrié : Je lève mon verre en l'honneur de la légion allemande et je désire que chacun de vous lui rende comme moi un juste tribut, en souvenir de ses hauts faits incomparables quand, à Waterloo, avec Blücher et les Prussiens, elle sauva l'armée anglaise de la défaite.

Ce discours a soulevé la colère britannique et les journaux d'Édouard VII ont répondu non sans amertume que Guillaume II avait le goût mauvais et malveillant à l'égard des sujets de son oncle, qu'il n'était pas vrai que l'armée de Blücher ait sauvé l'armée anglaise et que tout cela était, en somme, de l'histoire allemande. Le fait est que l'ortateur impérial est couvert par la prose des historiens tuberculeux qui ont accablé l'affaire de Waterloo à leur façon et ont tiré tout le laurier à leur profit. Ajoutons bien vite que les historiens anglais ont fait de même pour eux. Et cet amalgame sanglant, ou plutôt cette confusion des relations à propos d'un fait qui est cependant tant de témoins, n'est pas pour relever le prestige de la science historique.

Muffling et ses collègues allemands prétendent que c'est l'intervention de la colonne Zieten qui provoqua la déroute des Français; le capitaine Pringle et les historiens anglais proclament, au contraire, que c'est l'attaque générale de Wellington. Il est très probable que si les alliés avaient perdu la bataille, ils s'en seraient rejoints avec un égal entrain la responsabilité et la faute.

Nous n'avons pas en France de meilleure étude de Waterloo que celle de M. Henry Houssaye qui a fait de la campagne de 1815, un tableau impartial et complet. Minute par minute il suit le déroulement des événements. Arrivons avec lui au moment décisif où la garde impériale lancée contre les alliés vient de fêcher et commence une retraite où elle s'illustra avec Cambronne. La garde recula, c'est pour toute l'armée de Napoléon, le signal de la défaite. Les soldats crient : « Sauve qui peut ! Nous sommes trahis ! ». M. Henry Houssaye remarque que tout paraît justifier leurs soupçons. Ils ont vu passer à l'ennemi un général, un colonel, des officiers de tous grades. Parmi les cartouches ils en trouvent qui sont bourrées de son plomb de poudre. Les étendards de tous les mouvements déscendus ou leur vaillance a succombé. Enfin ils attendent le corps de Grouchy, dont on leur a annoncé l'approche, et c'est le corps de Zieten, lieutenant de Blücher, qui survient pour les écraser. La débâcle commence.

Le soleil venait de se coucher, à l'heure où l'étoile de Napoléon était éteinte à jamais. Wellington vit à l'heure cette armée blessée à mort. Il poussa son cheval devant le front de bataille, se découvrant et agit son chapeau en l'air. A ce geste toutes les troupes alliées s'élançant, passant sur les morts, écrasant les blessés sous le poids des chevaux et des roues des canons Anglais. Hanoviens, Belges, Brunswicks, ils sont quarante mille hommes dévalant en torrent dans les premières ombres du crépuscule, au son des tambours, des bugles et des clairons. Les manœuvres de Wellington et de Zieten furent à peu près simultanées. M. Houssaye estime cependant qu'il y eut, dans la retraite de l'armée française, trois mouvements bien distincts, dont le premier et le troisième sont dus aux Anglais seuls. D'abord l'échec de la garde devant les hommes de Wellington entraîna le fâcheusement de plus de deux tiers de la ligne française. Ensuite l'irruption des Prussiens provoqua la panique et le désordre à la droite. Enfin, la marche en avant de Wellington précipita le désordre à la gauche.

« Il est donc faux, conclut M. Houssaye, de dire avec Muffling, que Wellington ne lança ses troupes contre les Français que pour avoir l'air de gagner la bataille, sans le secours des Prussiens. Si Wellington fut resté sur ses positions, les Prussiens de Zieten auraient été vraisemblablement contenus. De même si Zieten n'avait pas attaqué, l'empereur aurait pu résister aux Anglais. »

Cela s'appelle renvoyer les plaideurs dos à dos et ne s'explique, au milieu de tant de contradictions, que quelques érudits de Belgique assurent maintenant que la bataille fut gagnée par les Belges.

Disons tout bonnement que Napoléon était sûr pour la défaite, d'où qu'elle vint. En revenant de l'île d'Elbe, pouvait-il, de bonne foi, s'imaginer que l'Europe le laisserait régner en paix ? Il prit le parti de l'offensive devant les rois coalisés. La temporisation ne convenait pas à son génie militaire. C'est pourquoi, au lieu d'attendre l'ennemi entre l'Oise et la Seine, il se porta par une manœuvre hardie qui lui était familière, dans les cantonnements ennemis, entre Wellington et Blücher, pour écraser ses adversaires après avoir paralysé leur jonction.

Mais Napoléon était en cet instant un joueur immodéré. Il subissait un affaiblissement physique et derrière lui il n'avait plus la foi enthousiaste de cette phalange d'officiers qui suivaient la fortune du héros d'Arcola. Si, en 1815, les soldats gardaient encore le fanatisme du culte impérial, les généraux ne s'illusionnaient plus sur la fragilité de l'idole et l'idole elle-même sentait vaciller les colonnes du temple. C'est précisément cette conscience de la chute finale qui explique la stérilité victorieuse de Ligny, l'insuffisance et l'incohérence de Ney sur le champ de bataille de Waterloo, l'incertitude néfaste de Grouchy et par-dessus tout l'indécise mollesse de Napoléon.

L'écroulement était proche; il fut précipité par l'heureux mouvement que les alliés qui, aujourd'hui encore, se disputent l'honneur de la victoire. Le fait accompli est au-dessus de ces querelles. Les Allemands ne sont pas autorisés à y avoir leur principal rôle, non plus que les Anglais ont eu raison de donner celui des carabiniers d'Offenbach aux Allemands dans ce proverbe qui sort à Londres : « Arriver après la bataille, comme Blücher après la bataille de Waterloo. » Ainsi il est démontré que les blessures d'amour-propre sont aussi inguérissables chez les peuples que chez les individus. A quoi nous devons la repré-

sentation de cette petite pièce dans le concert européen : Brouillés depuis Waterloo.

INFORMATIONS

Le service de deux ans
Paris, 30 décembre. — La Commission de l'armée a entendu aujourd'hui le ministre de la Guerre sur le projet de loi relatif au service de deux ans. L'audition du général André, qui a été fort longue, a porté spécialement sur les modifications apportées par le Comité, non sur les modifications apportées par le Comité, non sur les modifications apportées par le Comité, non sur les modifications apportées par le Comité.

La représentation proportionnelle
Paris, 30 décembre. — Op a distribué à la Chambre une proposition de loi de M. Bouhey-Alex ayant pour objet de donner aux communes la faculté d'appuyer la représentation proportionnelle aux élections municipales.

Le règlement des budgets
Paris, 30 décembre. — Le ministre des Finances a tenu à déposer sur le bureau de la Chambre des députés, avant la clôture de la session, le projet de loi portant règlement de l'exercice 1902. Depuis dix ans, c'est le premier fois qu'un tel projet de loi est soumis au Parlement dans l'année même où les opérations de l'exercice ont été terminées.

Promotions militaires
Paris, 30 décembre. — Le général de division Millet, commandant la 2^e division d'infanterie, est nommé au commandement du 5^e corps d'armée, en remplacement du général de division Farny, passé au cadre de réserve.

La démission de M. Rouvier démissionnaire
Paris, 30 décembre. — Un journal a annoncé que M. Rouvier avait décidé de donner sa démission de ministre des Finances pour reprendre la présidence du Conseil d'administration de la Banque pour le commerce et l'industrie. Une note officielle dit que ce bruit est absolument inexact.

La santé de M. Waldeck-Rousseau
Paris, 30 décembre. — M. Waldeck-Rousseau va aussi bien que possible et le médecin estime qu'il sera rétabli d'ici un mois.

Le traité des blanches
Paris, 30 décembre. — L'assemblée générale de l'association pour la répression de la traite des blanches et la préservation de la jeune fille a eu lieu mardi, 20 décembre, 184, boulevard Saint-Germain, sous la présidence de M. Bérenger, sénateur, assisté de MM. Gustave Desjardins et Picot, secrétaires perpétuels de l'Académie des sciences morales.

La peine de mort — Un vœu du Conseil municipal de Lyon
Lyon, 30 décembre. — Dans sa séance de mardi soir, sur la proposition de M. Augagneur, maire de Lyon, le Conseil municipal a adopté le vœu suivant : « Le Conseil municipal, considérant que parmi les conseillers municipaux, plusieurs sont opposés à la peine de mort. »

Un démenti
Paris, 30 décembre. — Le bruit répandu par divers journaux de la retraite de M. Rouvier, ministre des Finances, est dénué de fondement.

France et Siam
Paris, 30 décembre. — On a annoncé comme probable la signature d'un traité entre la France et le Siam avant le 31 décembre. Cette information est inexacte. Il n'est pas question de négocier une troisième prolongation de traité du 7 octobre 1902.

Incident à la frontière suisse
Zurich, 30 décembre. — Un incident de frontière s'est produit hier à Rheinau (canton de Zurich) et cause de vives discussions.

Un événement à la Cour de Russie
Saint-Petersbourg, 30 décembre. — Dans les cercles de la cour, on affirme que la tsarine s'attend à un heureux événement pour l'été prochain.

Au Congo
Bruxelles, 30 décembre. — Des voyageurs rentrés hier, mardi, du Congo, annoncent qu'une forte colonne de Sénégalais est attendue à Brazzaville, où elle arrivera « via » Matadi. Le but de cette arrivée est tenu secret.

L'empereur d'Autriche victime d'un accident
D'après un confrère, l'empereur d'Autriche est tombé le jour de Noël dans un salon, la motte de son épée s'étant prise dans un tapis. Il se blessa légèrement au front et à l'œil, mais hier il se ressentit dans les reins de violentes douleurs et a dû garder la chambre.

La révolution de Panama
New-York, 30 décembre. — On télégraphie de Washington que des ordres secrets ont été envoyés aux troupes de la frontière de ce pays pour se tenir prêtes à partir immédiatement pour Panama.

Trois transports sont prêts à prendre la mer à San-Francisco.

Le département de la guerre a été informé que le Co-

ACTUALITÉ



Tout ce que Jonathan, après avoir pris Panama, offre, comme compensation, aux anciens actionnaires du canal.

lombie place des troupes près de la frontière de Panama.

Le lieutenant-colonel Sbalier, chargé du service des fortifications de l'établissement, a reçu l'ordre de se rendre à Panama pour étudier les points stratégiques.

Le transport la « Vienne »
Paris, 30 décembre. — Au ministère de la marine on est toujours sans nouvelles du transport la Vienne.

La flotte des États-Unis
Washington, 30 décembre. — Le président du comité sénatorial de la marine dit qu'on ne demandera au Congrès des crédits pour l'augmentation de la flotte américaine. Une fois le nouveau programme naval exécuté, la flotte des États-Unis sera la plus puissante du monde après celle de l'Angleterre.

CHOSSES ET AUTRES
Un régiment : — Que laissez-vous, dans le camp ? — Mon commandant, j'étais tout simple. — Eh bien, mon garçon, on vous mettra dans les éclairiers.

Dans un tripot. — Autour de la table de jeu. — Vous avez fait vos études, sans doute ? — Oui, monsieur, de latin et de grec. — Je m'en doutais...

LE MONOPOLE DES INUMATIONS

Ce n'est certes pas en vertu d'une préoccupation libérale que M. Rabier et ses amis ont combattu et fait supprimer par la Chambre le monopole des inumations actuellement confiés aux fabricants et consistaires. C'est un nouvel épisode de la puérile guerre menée contre tout ce qui a tort irrémédiable d'avoir un caractère monopolistique.

On peut dire que le monopole des fournitures pour inumations est une manœuvre par le clergé sur la dépouille mortelle des libraires penseurs. Ce dessein n'a pourtant été pour rien dans le décret du 23 prairial an XII (12 juin 1804), qui confère aux fabricants et consistaires le droit qu'on prétend leur enlever aujourd'hui. Il s'agissait simplement d'assurer à ces établissements une source importante de revenus sans grever les finances de l'Etat.

Cette préoccupation de manager le contribuable n'est plus de mode présentement, et elle paraît absolument incompréhensible à nos radicaux-socialistes. Elle a cependant sa valeur. Diront-ils que les familles sont pressurées par ce monopole et qu'il leur en coûtera moins d'avoir affaire à la commune pour tout ce qui concerne le convoi, et à la fabrique pour ce qui concerne le service religieux ? Il leur en coûtera, en tout cas, plus de dérangement, sans compter qu'il paraît difficile que deux monopoles soient plus économiques qu'un seul.

Le projet voté par la Chambre est donc la fort bien démontré M. Groussau, plein d'incohérences et d'obscurités.

Ce qu'il a de plus clair, c'est qu'il réduira à la détresse les fabricants et consistaires, et c'est sans doute ce qui l'a fait adopter. A Paris, par exemple, pour l'exercice 1901, les fabricants ont touché, pour leur part de bénéfices, 1,835,070 fr., les consistaires près de 700,000 francs et le consistaire israélite 43,151 fr. C'est une recette appréciable qui sera difficile à remplacer. Cette ressource est loin, au surplus, d'être en progrès, comme on le dit parfois. Le luxe funéraire est plutôt en décroissance comme les autres. En 1885, par exemple, le rendement avait été supérieur.

Il est donc d'une rare imprudence de tarir une source de revenus dont les fabricants et consistaires ont besoin pour équilibrer leur budget, d'obliger les municipalités à faire les frais d'un matériel dont elles se passent parfaitement, et de mettre les familles en présence de doubles frais résultant d'un double monopole, tout cela pour donner satisfaction aux sectaires, auxquels le système actuel n'enlève aucunement la liberté de se faire enterrer à leur gré.

Espérons que le Sénat mettra bon ordre aux fantaisies mal digérées de M. Rabier.

LA PRÉSIDENTIE DE LA CHAMBRE

La réunion plénière des groupes de gauche
Paris, 30 décembre. — Bien que par le désistement de MM. Doumer et Etienne, il n'y ait plus que M. Brisson comme candidat du Bloc à la présidence de la Chambre, la réunion plénière décidée hier par les députés des groupes ministériels a été ouverte à deux heures et demie.

Aucune discussion, d'ailleurs, ainsi qu'il a été convenu le scrutin a été immédiatement ouvert pour la désignation du candidat. Malgré le rassemblement opéré par les amis de M. Brisson, l'empressement des membres de la majorité est des plus modérés. Le scrutin est resté ouvert jusqu'à trois heures et demie.

Il y a eu 211 votants.
M. Brisson, 170 voix ; Doumer, 7 ; Sarrien, 3 ; Tourgnol, 11 ; Etienne, 9 ; Leygues, 7.
C'est un piètre résultat pour M. Brisson.

Pas de président !
M. Coustant, député socialiste de la Seine, va déposer, à la rentrée, une proposition tendant à la suppression de la présidence de la Chambre.

Il demande que l'on applique le règlement de la Convention aux termes duquel chaque député présiderait à tour de rôle. Ce serait assurément plus gai.

LES CONFLITS BUDGÉTAIRES

Plusieurs députés, appartenant à des groupes très-divers, se sont élevés contre une disposition qui paraît contenue dans le projet de loi de finances, tendant à leur Budget par le Sénat. Le Temps raconte, lui, que la Haute-Assemblée ne se sent pas manquée plus ferme, et il ajoute :

En réalité, les députés sont irrités par le Sénat avec une paternelle indulgence, et cette indulgence leur inspire une conduite d'homme paisible. Si les sénateurs voulaient se montrer sévères, mais de leur côté plus aisé,

Non seulement ils pourraient, avec plus d'insistance, résister à des décisions budgétaires, et, par là, les faire tromper : cela s'est vu déjà, et la résistance du Sénat a suffi une fois au moins à renverser un ministère.

Mais les membres de la Chambre haute pourraient aussi avec juste raison protester contre la façon cavalière que l'on a de leur expliquer le budget en fin d'année et de les acculer à des votes immédiats. Ils pourraient revendiquer, non point platoniquement mais effectivement, leur droit d'examiner le budget sans cette hâte ridicule et humiliante, avec le même tranquillité que la Chambre. Ils le pourraient certes — et sans doute ils le devraient. Car ce n'est point un rôle digne d'eux de prêter la main aux dispositions irréalisables — le mot est de M. Dubouat — qu'il plait aux députés de inscrire dans le budget. Mais puisque — à tort, selon nous — ils ne le font point et que, résignés à l'exécuter, ils s'efforcent aux présentations de la Chambre, que celle-ci, du moins, ait la pudeur de ne pas crier à l'insultant, c'est le minimum de ce que ses victimes ont le droit d'exiger d'elle.

LA GRÈVE DE L'ALIMENTATION

IMPORTANTES ARRÊTATIONS À PARIS POUR COMPLICTION DE PILLAGES

Paris, 30 décembre. — Ce matin, on a procédé à l'arrestation de MM. Amédée Bousquet, secrétaire général de la Fédération nationale de l'alimentation, Beausoleil, Linon et Laporte, membres de la Commission administrative de la Bourse du travail.

M. Bousquet a été arrêté à sept heures et demie, à la Bourse du travail, au moment où il sortait pour aller prendre du chocolat. M. Bousquet couchait à la Bourse du travail depuis quelques jours. Il a été conduit à la mairie du Xe arrondissement où l'attendait M. Hamard, chef de la Sûreté, et de là au Dépôt. M. Bousquet est né à Bordeaux ; il habite 7, cité Vaux-Hall.

M. Guichard, chef de la brigade mobile, a arrêté M. Clément Beausoleil, né à Paris, le 10 octobre 1859, employé de commerce. M. Guichard a trouvé M. Beausoleil ce matin à six heures à son domicile, rue de Valenciennes, 80.

M. Antonin Laporte, âgé de trente-quatre ans, régulier, demeurant passage Parmentier, 19, a été arrêté à la même heure par M. Blot, sous-chef de la Sûreté.

Au même moment, M. Pouquet, chef de la 2^e brigade des recherches, arrêtait M. Linon à son domicile, 49, rue du Vert-Bois. M. Linon est né à Caussade, le 18 novembre 1873 ; il est ouvrier boulanger.

Ces arrestations ont été opérées en vertu d'un mandat de M. Ganneval, juge d'instruction.

MM. Bousquet, Beausoleil, Linon et Laporte sont inculpés de complicité de pillage et de délits de marchandises et propriétés mobilières, en tant qu'on les a trouvés en possession de biens de vol.

MM. Hamard, Guichard, Blot et Pouquet ont procédé aux domiciles respectifs des inculpés à des perquisitions qui ont amené la découverte de papiers importants pour l'instruction, de proclamations, d'affiches et d'une correspondance volumineuse qu'ils avaient échangée avec les fédérations du province.

Une proclamation
Nous avons pu voir quelques membres de la confédération générale du travail, après ces arrestations.

C'est une provocation que nous recevons comme il convient de l'un d'eux. Il est à remarquer que ces arrestations ont été opérées le matin même où les grévistes boulangers décident de reprendre le travail, et au moment où la confédération compose un manifeste proclamant un armistice jusqu'à la rentrée des Chambres.

— Qu'allez-vous faire ? demandons-nous.
— Nous allons nous réunir ce soir et nous prendrons telles mesures que de droit.

Voici le texte d'un « manifeste à la population » qui sera affiché, demain, par les soins de la confédération générale du travail :

« À LA POPULATION ! »
Trois mois d'agitation ouvrière ont amené les pouvoirs publics à comprendre que l'heure est venue de supprimer les bureaux de placement.

Au lendemain de la journée politique du 29 octobre, sous la pression de l'indignation populaire, la Chambre des députés vota le projet Chamberlain.

Le 28 décembre, sur une question posée, M. Combes monta à la tribune de la Chambre pour faire des déclarations formelles qui font connaître que la question de la suppression des bureaux de placement sera résolue par le Sénat, dès sa rentrée au 12 janvier.

La Commission confédérale prend acte de ces déclarations, qui constituent un engagement explicite. Elle estime que cet engagement ne pouvant être échu par le Gouvernement, il y a lieu pour elle d'accorder un armistice, en suspendant l'agitation syndicale d'ici à la rentrée du Sénat.

La Commission confédérale déclare que si, au moment indiqué par M. Combes, satisfaction n'est pas donnée aux intéressés, la lutte recommencera. Et la campagne reprendra plus ardente et plus vigoureuse que jamais, attendu que les mauvais vouloir parlementaires — dont nous avons eu de nombreux et typiques exemples, chaque fois qu'il s'est agi de l'amélioration du sort des travailleurs — s'accroissent ici d'un renouveau de la parole donnée.

L'armistice serait rompu ! Et l'agitation se réveillerait avec une recrudescence d'effervescence légitime par les nouvelles lectures parlementaires.

Fin de l'agitation
Ainsi qu'on l'a vu plus haut, les manifestants de l'alimentation ont résolu d'interrompre leur agitation. Réunis hier soir et ce matin, à la Bourse du travail, ils ont voté un ordre du jour décidant la reprise du travail. Ils se déclarent prêts à continuer la lutte d'une façon beaucoup plus énergique si satisfaction complète ne leur est pas donnée.

La Bourse du travail a été absolument calme pendant la journée. Les chômeurs se sont abstenus d'y paraître et les ouvriers se sont contentés de commenter dans leurs bureaux respectifs les arrestations opérées ce matin.

Un autre membre du Comité syndical des boulangers, M. Gervais, secrétaire adjoint, a été arrêté il y a trois jours, dans une ruelle provoquée par des actes de pillage.

Une protestation du syndicat des ouvriers boulangers
Le Comité du syndicat des ouvriers boulangers s'est réuni ce matin. Il a chargé une délégation de porter cet après-midi, au ministère de l'Intérieur, la protestation suivante :

« Les ouvriers boulangers, réunis à la Bourse du Travail, protestent énergiquement contre l'arrestation des camarades Bousquet, Linon, Gervais et Beausoleil. Considérant que ces camarades n'ont été que les mandataires élus par le conseil et le contrôle syndical, des votes de confiance émis par eux, et se portant solidaires et étroitement éternellement, soit leur désistement immédiat, soit l'arrestation de tous les signataires.

Le conseil de contrôle et syndical : Grégoire, A. Martin, Richy, Souris, Mi-cé, Châtelet, Beauard, Savaux, Florin, Durançon.

L'interrogatoire
M. Ganneval, juge d'instruction, a fait subir, cet après-midi, un interrogatoire de forme à MM. Bous-

quet, Beausoleil, Laporte et Linon. Le juge n'a pas fait venir les inculpés à son cabinet. Il s'est rendu lui-même, au dépôt, où ont eu lieu les interrogatoires.

M. Laporte a choisi comme défenseur Me Ury, avocat-conseil de la Bourse du travail. Trois des inculpés ont choisi Me Albert Wilton, comme défenseur ; ils seront probablement transférés ce soir, à la Santé.

Un attentat
Un attentat sans nom a été commis, cet après-midi, contre un placard de la Bourse du travail. Trois individus, sortant de son bureau, lorsqu'un individu, caché dans le couloir, bondit sur lui, et, sortant un couteau dissimulé dans un fourreau de parapluie, lui plongea à plusieurs reprises son arme dans le bas ventre.

Aux cris de M. Miché, on accourut aussitôt, et, tandis qu'on transportait chez lui le plaignant, qui perdait abondamment le sang par ses horribles blessures, le meurtrier fut arrêté ; il déclara qu'il était en grève, et n'avait pas mangé depuis deux jours. L'état de M. Miché est des plus graves.

L'AFFAIRE DREYFUS

A la Cour de Cassation
Paris, 30 décembre. — On lit dans la Gazette des Tribunaux :

« La nouvelle que nous avons annoncée hier, au sujet de la requête en révision de M. Alfred Dreyfus, est prématurée.

M. le procureur général Baudouin n'a pas encore saisi la Chambre criminelle de la Cour de cassation de son requête introductive. »

LE « MANUEL DU SOLDAT »

Le secrétaire général de la Fédération des Bourses du Travail aux assises

Paris, 30 décembre. — La Cour d'assises de la Seine juge aujourd'hui le « camarade » Yvetot, secrétaire général de la Fédération des bourses du travail, poursuivi sur la plainte du ministre de la guerre, pour injures à l'armée et provocation à la déobéissance des militaires.

Ce double délit a été relevé des divers passages d'une brochure intitulée le Manuel du soldat, et qui porte la signature dudit Yvetot. Voici ces passages :

L'armée n'est pas seulement l'école du crime ; elle est encore l'école du vice, l'école de la fourberie, de la paresse, de l'hypocrisie et de la lâcheté.

Si vous croyez ne pouvoir supporter les vexations, les insultes, les humiliations, les punitions et toutes les turpitudes que vous attendent à la caserne, désertez ! Cela vaut encore mieux que de servir d'assassinant aux bourgeois alcooliques et fous furieux qui prendront soin de vous dans les bagnes militaires. Si vous croyez qu'il n'y a pas une propagande de révolte à faire à la caserne, si vous croyez que cette propagande ne vaut pas les risques que vous courrez et si vous croyez qu'il vous serait impossible de passer trois ans dans une caserne, désertez !

De l'école du crime, faites une école de révolte... Le « camarade » Yvetot, dans une interrogatoire, a déclaré qu'il avait signé cette brochure par ordre comme secrétaire et qu'elle était l'œuvre, non de lui, mais de quarante-deux membres de la Fédération.

— Si vous voulez maintenant mon opinion personnelle... a-t-il ajouté.

Mais le président Bérès les interrompu en lui faisant observer qu'on lui demandait seulement de dire s'il était ou non l'auteur de la brochure.

Un instant après, d'ailleurs, le prévenu a revendiqué, au nom des principes contenus dans les mots : liberté, égalité, fraternité, le droit de faire la critique des choses de l'armée, comme d'autres institutions.

En République, a-t-il conclu, on doit avoir le droit de tout critiquer.

La défense a fait citer comme témoins à décharge les députés de l'extrême gauche socialiste qui, lors de l'interpellation Déjeante au sujet des poursuites, ont émis un vote hostile à ces poursuites.

C'est d'abord M. Déjeante qui a déclaré qu'il y avait dans le manuel, une simple manifestation de la pensée, et qu'on ne doit jamais poursuivre la pensée.

M. Sembat estime que « les soldats sont d'âge à tout pouvoir lire, comprendre et apprécier. »

Le général André lui-même, ajoute-t-il ne m'a-t-il pas dit un jour que dans les thèses les plus violentes, il avait trouvé des éléments de formation qui lui ont permis d'arriver à la suppression de certains abus.

M. Cornet, de l'Yonne, qui se flatte de n'appartenir à aucun groupe et de ne relever que de sa conscience, a rappelé les acquittements du Fournier de l'Yonne.

M. Meslier ne trouve « rien de répréhensible dans le Manuel. »

« J'ai dit, s'écrie-t-il, à la Chambre, impunément, mille et mille fois ce que j'ai dit aujourd'hui pourvu. »

Après que le camarade de l'Yonne a dit à la Bourse du travail sont venus revendiquer leur part de responsabilité dans la confection du Manuel du soldat, M. l'avocat général Fournier prend ensuite la parole. Le réquisitoire, modéré dans la forme, est très énergique au fond. Il réclame une condamnation pour mettre fin aux coupables excitations dont les soldats sont l'objet depuis longtemps.

Me Albert Wilton demande l'acquiescement de son client.

Le jury répond négativement à toutes les questions. M. Yvetot est acquitté.

FIN DE LA SESSION PARLEMENTAIRE

Paris, 30 décembre 1903.
AU SÉNAT

Il n'y a pas cinquante sénateurs dans la salle, quand à dix heures un quart, M. Fallières ouvre la séance.

Vote définitif du budget
Au nom de M. Rouvier, M. Combes, président du Conseil, dépose le budget, tel qu'il a été adopté par la commission des Finances.

La séance est suspendue pour permettre à la commission des Finances de prendre connaissance des décisions de la Chambre.

Une heure après, la séance est reprise, et la commission propose au Sénat de sanctionner tous les votes de la Chambre.

L'ensemble du budget est voté par 276 voix contre 17. Le budget est donc définitivement adopté.